

COMMISSION APPEL ET APPEL DE DISCIPLINE

Commission restreinte du mercredi 25 juillet 2018 à 18h30
PV n° 2

Président : M. GALLAIS Raymond

Présents : Mme TOURRAIS Isabelle (à partir de 18h45), CAILLON Gérard, GIRET Jean-Pierre.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 93 euros.

Examen de l'appel du club de LA LIGUGEEENNE de la décision de la Commission des Jeunes, PV n° 1 du 05/07/2018 publié sur Foot Vienne le 06/07/2018 concernant les accessions et rétrogradations de la catégorie U13.

Personnes convoquées et présentes :

Pour le club de LA LIGUGEEENNE :

- Mme PIC Carole, secrétaire commission des jeunes,
- M. KLEIN Hervé, responsable adjoint école de foot.

Personnes excusées :

Pour le club de La LIGUGEEENNE :

- M. HUGOT Laurent, Président, remplacé par M. GONZALEZ Eric, responsable U13.

Pour la commission des jeunes ;

- M. SAVIGNY Christian remplace M. BARRITault Philippe, Président.
- M. SAVIGNY a assisté à l'audition mais n'a pas assisté à la délibération.

La commission déclare l'appel recevable.

Le président expose oralement les faits et rappelle les conditions du déroulement de la procédure, plus particulièrement les articles 189 alinéa 1, et 190 alinéa 4 des RG FFF.

Puis il donne la parole au club appelant.

Après examen des différentes pièces au dossier et audition des présents, statuant en 2^{ème} ressort:

Attendu que les accessions en Ligue ont été présentées lors de la réunion générale de début de saison « jeunes » le 26/08/2017 et qu'il a été précisé que « les 3 équipes qui accèdent à mi saison au championnat U13 R seront automatiquement reversées en championnat U13 D1 la saison suivante » ;

Attendu que le tableau des accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017/2018 a été publié dans Foot n° 370 du 09/02/2018 et dans Foot n° 385 du 25/05/2018 confirmant les informations du 26/08/2017;

Attendu que le règlement des compétitions régionales jeunes U13 du 17/11/2017 fixe les accessions et rétrogradations en fin de saison et qu'aucune rétrogradation n'est prévue concernant les districts de l'ex LCO ;

Attendu que la commission des jeunes du district de la Vienne a eu connaissance de ces informations fin mai 2018 donc après la fin des championnats ;

Attendu que les règlements de la LNFA doivent prévaloir dans l'organisation des compétitions départementales;

Attendu que la commission des jeunes a aussitôt publié un tableau rectificatif des accessions et rétrogradations U13 à la fin de la saison 2017/2018 dans Foot 386 du 01/06/2018 et qu'elle a organisé une réunion générale des clubs de jeunes le 09/06/2018 les informant de la situation ;

Attendu qu'il a existé des dysfonctionnements de communication sans que la commission puisse en établir les origines ;

La commission dit que ce tableau rectificatif deviendra applicable après validation par le Comité de Direction.

Les droits d'appel (80 €) seront débités à LA LIGUEENNE.

Le Président
GALLAIS Raymond



La Secrétaire
TOURRAIS Isabelle

